



80^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies
3^e Commission

Point 71 de l'ordre du jour

**Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la
promotion et la protection des droits de l'homme et des
libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste,
M. Ben Saul**

New York, le 22 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur spécial,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial, M. Ben Saul, pour son rapport sur les meilleures pratiques visant à protéger les droits de l'homme dans l'usage des mesures administratives de lutte contre le terrorisme.

Nous partageons son analyse : ces mesures – telles que les ordonnances restrictives, les désignations comme « terroristes », la détention administrative ou les interventions obligatoires – doivent rester exceptionnelles, proportionnées et encadrées par le droit. Utilisées abusivement, elles risquent de porter atteinte aux droits fondamentaux, de saper la confiance des populations et de compromettre la sécurité.

Les recommandations du Rapporteur soulignent ainsi de manière très appropriée la nécessité de bases légales claires, le respect de la proportionnalité et le contrôle

judiciaire effectif, garants contre l'arbitraire et la discrimination. Nous saluons par ailleurs que le rapport mentionne à son paragraphe 5 les « Recommandations de Glion sur l'utilisation de mesures administratives fondées sur l'état de droit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme », que la Suisse a initiées dans le cadre du GCTF (Global Counterterrorism Forum).

Nous soulignons aussi l'importance de la transparence, de l'évaluation régulière des mesures et du rôle des institutions nationales de droits de l'homme, ainsi que de la coopération internationale fondée sur le respect du droit international humanitaire et des droits des réfugiés.

Enfin, la Suisse prend note des réflexions sur l'usage d'outils de profilage et d'intelligence artificielle, dont l'encadrement rigoureux est essentiel pour prévenir les biais et protéger la vie privée et le procès équitable.

Soucieuse de concilier sécurité et droits de l'homme, la Suisse réaffirme son engagement à un dialogue constructif afin que la lutte antiterroriste demeure conforme à l'État de droit et aux droits humains.

Monsieur le Rapporteur spécial, vous soulignez dans votre rapport que **l'emploi excessif ou non conforme des mesures administratives peut être contreproductif en matière de sécurité**. Pourriez-vous préciser, sur la base de vos observations, **quels mécanismes institutionnels ou pratiques nationales se sont révélés les plus efficaces pour garantir que ces mesures demeurent véritablement préventives et non punitives**, tout en assurant le respect des droits fondamentaux ?

Je vous remercie.